



Procès-verbal
Bureau Communautaire
Lundi 10 juin 2024 à 17 heures 30
Salle de réunion de la CCAVM

Le lundi 10 juin 2024, à 17 heures 30, le Bureau Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de réunion de la Communauté de communes Avallon-Vézelay-Morvan sous la présidence de Monsieur Pascal GERMAIN.

14 Conseillers Communautaires présents : Olivier BERTRAND, Paule BUFFY, Aurélie FARCY, Pascal GERMAIN, Christian GUYOT, Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU (*arrivée à l'OJ n°3*), Didier IDES, Olivier MAGUET (*arrivée à l'OJ n°4/1*), Nathalie MILLET, Franck MOINARD, Serge NASSELEVITCH, Gérard PAILLARD, François ROUX, Sylvie SOILLY.

7 Conseillers titulaires excusés en ayant donné un pouvoir de vote : Hubert BARBIEUX a donné pouvoir à Gérard PAILLARD, Jean-Michel BEAUGER a donné pouvoir à Paule BUFFY, Camille BOÉRIO a donné pouvoir à Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU, Marie-Claire LIMOSIN a donné pouvoir à François ROUX, Bernard RAGAGE a donné pouvoir à Sylvie SOILLY, Olivier RAUSCENT a donné pouvoir à Pascal GERMAIN et Joël TISSIER a donné pouvoir à Olivier BERTRAND.

7 Conseillers titulaires présents ayant un pouvoir de vote : Olivier BERTRAND, Paule BUFFY, Pascal GERMAIN, Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU, Gérard PAILLARD, François ROUX et Sylvie SOILLY.

Date de la convocation	Lundi 3 juin 2024
Conseillers titulaires en fonction	21
Conseillers titulaires présents	14
Conseillers titulaires ayant pouvoir de vote	7

Secrétaire de séance : Didier IDES.

- Le Président souhaite la bienvenue à tous les Conseillers Communautaires présents et présente les excuses susvisées.
- Le Président propose que les votes prévus lors de cette réunion se fassent à main levée pour tous les points inscrits à l'ordre du jour, sauf si au moins 1/3 des membres de l'assemblée s'y opposaient pour un ou plusieurs dossiers ou sur décision du Président. Il serait alors procédé à un vote à bulletins secrets : **aucune objection n'est formulée.**
- Le Président rappelle aux Conseillers Communautaires qui, éventuellement, quitteraient la séance avant son terme, de bien vouloir le signaler afin d'assurer la validité des délibérations.
- Le Président rappelle l'ordre du jour qui ne suscite aucune observation.

O.J N° 1 : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU LUNDI 8 AVRIL 2024

Approbation du procès-verbal du lundi 8 avril 2024 (*Rapporteur : le Président*) : aucune remarque n'étant formulée, le **procès-verbal du lundi 8 avril 2024 est ADOPTÉ** par un vote à main levée à l'unanimité (*cf. : annexé au procès-verbal*).

O.J N° 2 : INFORMATIONS DIVERSES DU PRÉSIDENT

- Le Président informe que la prochaine réunion du Bureau Communautaire aura lieu le lundi 8 juillet 2024 à 17 heures 30 au siège de la collectivité sise 9 rue Carnot 89200 Avallon.
- Le Président informe que la permanence d'information de sensibilisation sur le tri sélectif des déchets ménagers et assimilés, prévue le samedi 29 juin prochain, est annulée compte tenu d'un agenda surchargé, notamment, à cause des prochaines échéances électorales.

O.J N° 3 SCHEMA DE MUTUALISATION

Convention constitutive d'un groupement de commandes « défense extérieure contre l'incendie » (*Rapporteur : Le Président*) : Le Président propose de mettre en œuvre une démarche de mutualisation de la commande publique pour un marché mutualisé « défense extérieure contre l'incendie » pour le contrôle technique, la maintenance et le petit entretien des points d'eau incendie. Conformément à l'article 28 de l'ordonnance du 23 juillet 2015, le Président rappelle qu'un groupement de commandes peut être constitué entre des acheteurs afin de passer conjointement un marché public qui requiert la signature d'une convention constitutive par chacun des membres du groupement, étant précisé que ladite convention doit définir les règles de fonctionnement du groupement (objet, durée, choix du coordonnateur, rôles des membres...).

Vu le code de la commande publique et, notamment, les articles L 2113-6 à-8,

Vu le code général des collectivités territoriales et, notamment, les articles L 51111-1, L 5211-4-4 et L 1414-3,

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de communes Avallon-Vézelay-Morvan, en date du 12 septembre 2016, approuvant le schéma de mutualisation,

Le Président propose au Bureau Communautaire de délibérer pour :

- Adopter la convention constitutive du groupement de commandes « défense extérieure contre l'incendie » telle qu'elle sera présentée en cours de séance,
Et, le cas échéant,
- Autoriser le Président à accomplir et à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente décision.

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,

- **ADOpte** la convention constitutive du groupement de commandes « défense extérieure contre l'incendie » telle qu'elle est présentée (cf. : *convention annexée au procès-verbal*),
- **AUTORISE** le Président à accomplir et à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

O.J N° 4 : AFFAIRES FINANCIÈRES

1°) Financement de l'évaluation à mi-parcours du Plan Climat Air Energie Territorial et d'un engagement dans le programme Territoire Engagé Transition Écologique de l'ADEME (Rapporteurs : Monsieur Didier IDES et le Président) : par la délibération 2023-08 en date du mercredi 29 mars 2023, le Président rappelle que le Bureau Communautaire l'avait autorisé à accepter et signer une proposition permettant d'évaluer la politique et les actions du Plan Climat Air Energie Territorial sur une période de 4 ans avec une contribution de 3 000,00 euros HT par an sur une dépense totale de 40 000,00 euros HT, sachant qu'il avait été précisé que cette évaluation sera obligatoire en 2024.

Après les explications qui seront apportées en cours de séance, le Président propose au Bureau Communautaire de délibérer pour :

- Retirer la délibération 2023-08 en date du mercredi 29 mars 2023,
Et, le cas échéant,
- L'autoriser à accepter et signer une proposition qui permettrait :
 - D'évaluer la politique et les actions du Plan Climat Air Energie Territorial, étant précisé que cette évaluation à mi-parcours est obligatoire en 2024, d'une part,
 - De s'engager dans le programme Territoire Engagé Transition Ecologique de l'ADEME pour une durée de 4 ans, en vue d'une labellisation sur le volet « Climat, Air, Energie », d'autre part,
- Accepter de verser une contribution pour cette proposition à hauteur de 3 000,00 euros HT par an sur une dépense totale de 40 000,00 euros HT,
- L'autoriser à accomplir et à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente décision.

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,

- **RETIRE** la délibération 2023-08 en date du mercredi 29 mars 2023,
- **AUTORISE** le Président à accepter et signer une proposition qui permettra :
 - D'évaluer la politique et les actions du Plan Climat Air Energie Territorial, étant précisé que cette évaluation à mi-parcours est obligatoire en 2024, d'une part,
 - De s'engager dans le programme Territoire Engagé Transition Ecologique de l'ADEME pour une durée de 4 ans, en vue d'une labellisation sur le volet « Climat, Air, Energie », d'autre part,
- **ACCEPTE** de verser une contribution pour cette proposition à hauteur de 3 000,00 euros HT par an sur une dépense totale de 40 000,00 euros HT,
- **AUTORISE** le Président à accomplir et à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

2°) Créances éteintes (Rapporteur : le Président) : le Président propose au Bureau Communautaire de délibérer pour admettre en créances éteintes au compte 6542 les titres de recettes pour un montant de 159,14 euros émis sur le budget autonome « gestion des déchets ménagers et assimilés », étant précisé que cette somme a fait l'objet de poursuites infructueuses par le Service de Gestion Comptable.

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité, ADMET en créances éteintes au compte 6542 les titres de recettes pour un montant de 159,14 euros émis sur le budget autonome « gestion des déchets ménagers et assimilés », étant précisé que cette somme a fait l'objet de poursuites infructueuses par le Service de Gestion Comptable.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée 17 heures 45.

2024/09	Convention constitutive d'un groupement de commande "défense extérieure contre l'incendie"
2024/10	Financement de l'évaluation à mi-parcours du Plan Climat Air Energie Territorial et d'un engagement dans le programme Territoire Engagé Transition Écologique de l'ADEME
2024/11	Créances éteintes

Le Président,
Pascal GERMAIN

Le Secrétaire,
Didier IDES